



ENVIRONNEMENT

Enquête publique Projet d'Ecopôle ASTER

Dans le cadre du projet ASTER - Accélérateur de Solutions pour les Transitions et les Énergies Renouvelables - Limoges Métropole organise une enquête publique portant sur l'intérêt général du projet ainsi que sur la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) du Palais-sur-Vienne, du lundi 6 octobre 2025 à 9h au vendredi 7 novembre 2025 à 17h.

Publié le 26 Septembre 2025

PROJET ASTER

De quoi parle-t-on ?

L'Écopôle ASTER est un « Accélérateur de solutions pour les transitions et les énergies renouvelables ».

C'est un projet adopté par le Conseil communautaire de Limoges Métropole le 17 décembre 2021 qui vise à combiner la production d'énergies « vertes » de type biométhane ou photovoltaïque, le développement économique et le maraîchage pour des besoins locaux. Des projets innovants susceptibles d'utiliser les sous-produits de l'énergie générée (chaleur, CO₂, eau...) pourraient être accueillis sur le site.

L'objectif global d'ASTER est de développer des synergies entre des projets de production d'énergie verte et ainsi promouvoir une économie circulaire vertueuse.



Le projet d'Écopôle ASTER, porté par Limoges Métropole, vise à créer un pôle de transition écologique organisé autour de la production d'énergies renouvelables, de la production agricole de proximité et de qualité, de l'innovation et de l'optimisation des flux (chaleur, CO₂ biogénique, eau...).

La réalisation de ce projet entraîne l'évolution du PLU de la commune du Palais-sur-Vienne qui consiste à :

- > reclasser une zone naturelle (N) en zone à urbaniser (1AUer) destinée à la production d'énergies renouvelables,
- > créer une orientation d'aménagement et de programmation (OAP),
- > reclasser une zone N en zone agricole (A),
- > réduire des espaces boisés classés (EBC),
- > modifier le règlement écrit de la zone 1AUer,
- > mettre en place une prescription dans le règlement graphique.



Le projet d'écopole ASTER arrive dans sa phase finale de concertation.

Cette enquête publique qui présente notamment le dossier de la déclaration de projet et l'étude environnementale globale, **visé à informer le public sur les objectifs du projet, ses modalités de mise en oeuvre, les bénéfices attendus pour le territoire. Les usagers pourront ainsi poser toutes les questions nécessaires, formuler des avis et des observations.**

L'enquête publique portant sur l'intérêt général du projet ainsi que sur la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) du Palais-sur-Vienne, **se déroule du lundi 6 octobre 2025 à 9h au vendredi 7 novembre 2025 à 17h :**

- > Découvrez toutes les modalités ci-après.

Consulter le dossier de l'enquête publique (<https://www.limoges-metropole.fr/limoges-metropole/concertation-citoyenne/les-enquetes-publiques>)

Mise à la disposition du dossier au format papier aux adresses suivantes :

- > Au siège de Limoges Métropole, 19 rue Bernard Palissy à Limoges,
- > À la mairie du Palais-sur-Vienne, 20 rue Jules Ferry au Palais-sur-Vienne,
- > À la mairie de Limoges, 31 avenue Baudin à Limoges,
- > À la mairie de Rilhac-Rancon, 2 rue du Peyrou à Rilhac-Rancon.

Formuler ses observations et propositions

Les usagers peuvent faire part de leurs observations :

- > **Sur les registres papier** mis à disposition dans les sites de consultation mentionnés ci-dessus,
- > **Par mail** à l'adresse : aster@limoges-metropole.fr,
- > **Par voie postale** : à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, Limoges Métropole, 19 rue Bernard Palissy, 87000 Limoges.

Des permanences du commissaire enquêteur sont également assurées comme suit :

- > **à la mairie du Palais-sur-Vienne** : le lundi 6 octobre et le mercredi 22 octobre de 9h à 12h.
- > **au siège de Limoges Métropole** : le vendredi 7 novembre de 14h à 17h.

À la fin de l'enquête publique, la commission d'enquête rendra ses conclusions.
